

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 19

5 janvier 2010

SOMMAIRE

Action Health S.A.	899	Garrett Properties S.à r.l.	888
Adimco S.A.	883	Group 4 Falck Reinsurance S.A.	866
All Trans & Rent S.A.	883	HD Capital S.A.	912
All Trans & Rent S.A.	884	Honey S.à r.l.	868
Amerac Holding S.A.	885	Immobilière de Lorraine S.à.r.l.	912
Amerac Holding S.A.	885	International Real Estate Properties S.A.	901
Amerac Holding S.A.	886	Invesp S.A.	882
Amerac Holding S.A.	886	Kunstkammer Corporation S.à r.l.	869
Amerac Holding S.A.	885	La Foncière du Capitole S.A.	882
Amerac Holding S.A.	901	Limpertsberg Consulting S.A.	898
Anderson & Jonhson Construction S.à.r.l.	866	Louisiane S.A.	867
Anderson & Jonhson Construction S.à.r.l.	867	Lux Animation SA	867
Apax Edison FinCo S.à r.l.	887	Lux-Design GmbH	884
Apax Edison HoldCo S.à r.l.	887	Maxi PIX Sàrl	901
Apax Edison S.à r.l.	887	Monalie S.à.r.l.	868
Apsys Investment S.à r.l.	866	Mumtaz S.A.	899
Avita S.A.	866	Najac-Corp S.A.	886
Blue Sky Corporation S.A.	885	Numero Design Luxembourg S.à r.l.	883
Brasserie L'Empire S. à r.l.	899	Octoplas Invest S.A.	884
C.AAA Invest S.A.	899	Penleen S.A.	899
Colec, S.à.r.l.	901	Preing S.A.	900
Consol S.A.	868	Rockwell S.A.	902
Decofin S.A.	902	RomaRest S.A.	902
E. Miroglio S.A.	900	Royal-Lux S.A.	884
Energy Research and Investment S.A.	887	Springboard Investments S.à r.l.	903
Esplanada Holdings S.A.	902	Springer Science + Business Media S.A. ..	867
EURX Delta Investment S.à r.l.	866	Syren Holding SA	898
Fairacre Plus 1 (Lux) S.à.r.l.	898	Transac-Immo S.à.r.l.	912
		Triangle Productions S.A.	882
		Vision Concept S.A.	883

EURX Delta Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.617.

Les comptes annuels pour la période du 9 mai 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Référence de publication: 2009156477/12.

(090189858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Avita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.736.

Le Bilan au 30.06.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009156484/9.

(090189416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Apsys Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 94.881.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009156485/10.

(090189514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Anderson & Jonhson Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7731 Colmar-Berg, 42, rue Langenfeld.

R.C.S. Luxembourg B 128.359.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 10 décembre 2009.

Référence de publication: 2009156489/10.

(090189489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Group 4 Falck Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 24.937.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration datées du 7 décembre 2009

C'est avec tristesse que le Conseil apprend le décès de l'Administrateur Monsieur Robert WIOT.

Pour la société GROUP 4 FALCK REINSURANCE S.A.

SINSER (Luxembourg) S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2009156508/12.

(090189788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Anderson & Jonhson Construction S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7731 Colmar-Berg, 42, rue Langenfeld.

R.C.S. Luxembourg B 128.359.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 10 décembre 2009.

Référence de publication: 2009156490/10.

(090189490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Louisiane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 20.626.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009156494/10.

(090189888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Lux Animation SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 6, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 96.514.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 10 août 2009 que:

- l'assemblée générale ordinaire a ratifié la démission de Monsieur Eric Anselin de son mandat d'administrateur et d'administrateur délégué approuvée respectivement lors de la réunion du Conseil d'administration en date du 28 avril 2009 ainsi que de la réunion en date du 10 juin 2009;

- l'assemblée générale ordinaire a ratifié la désignation de Monsieur Laurent BILLION en qualité d'administrateur lors de la réunion du Conseil d'administration en date du 28 avril 2009 en remplacement de Monsieur Eric Anselin;

- l'assemblée générale ordinaire a été informée par le Conseil d'administration de la désignation de Monsieur Eric Anselin en qualité de délégué à la gestion journalière lors de la réunion du Conseil d'administration en date du 10 juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009156506/19.

(090189261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Springer Science + Business Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 89.452.

L'adresse des administrateurs suivants a changé:

- Brian Andrew Linden avec nouvelle adresse au 5, Scarth Road, Barnes, SW13 0ND Londres, Royaume-Uni

- Ulrich Vest avec nouvelle adresse au 67, Ahrenshooper Zeile, 14129 Berlin, Allemagne

- Martin Mos avec nouvelle adresse au 7b, Loilseweg, 7031 HA Wehl, Pays-Bas

- Eric-Joost Ernst avec nouvelle adresse au 38, Winchendon Road, SW6 5DR Londres, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009156622/14.

(090189550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Monalie S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4633 Differdange, 15, rue de la Grève Nationale.

R.C.S. Luxembourg B 127.839.

—
Résolutions des Associés prises à Luxembourg en date du 3 décembre 2009:

- L'Assemblée a décidé de nommer en qualité de gérant M. Thierry Collet, employé privé, né le 30 novembre 1961 à Pétange, domicilié au 24, rue de l'Institut Molitor à B-6717 Schadeck-Atttert. M. Thierry Collet est nommé pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau

L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009156518/16.

(090189087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Honey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 138.078.

—
Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung trete ich zu einer Gesellschafterversammlung zusammen und beschließe folgendes:

Die Geschäftsführerin, Frau Tatjana MEHLER, geborene Kolmakova, ist grundsätzlich allein vertretungsberechtigt.

Der Geschäftsführer, Herr Michael Otto Mehler, ist nur bis zu einer Verpflichtungshöhe von € 3.000,00 allein vertretungsberechtigt. Darüber hinaus kann er die Gesellschaft nur durch gemeinsame Unterschrift mit Frau Tatjana Mehler geborene Kolmakova vertreten.

Wasserbillig, den 21.10.09.

Michael Mehler

Gesellschafter

Référence de publication: 2009156527/16.

(090189741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Consol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.570.

—
Auszug aus dem Protokoll der Hauptversammlung der Gesellschaft vom 31. Dezember 2008

Die Hauptversammlung beschließt einstimmig:

Es wurde beschlossen, der Gesellschaft „Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable“, abgekürzt „CLERC“ das Mandat als Rechnungsprüfer mit sofortiger Wirkung zu widerrufen und die Gesellschaft „AUDIT.LU“, mit Geschäftsanschrift in L-6113 Junglinster, 42, rue des Cerises, eingetragen beim Handelsregister in Luxemburg, Sektion B, Nummer 113.620, als Rechnungsprüfer (commissaire aux comptes) zu ernennen mit Wirkung zum 31. Dezember 2008. Die Amtszeit soll bis zur Beendigung der Hauptversammlung, die über den Jahresabschluss für das Geschäftsjahr 2010 beschließt, dauern.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, der Gesellschaft auf Wunsch erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 31. Dezember 2008.

CONSOL S.A.

François GEORGES / Edouard GEORGES

Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2009156709/21.

(090190213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Kunstkammer Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 149.770.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the tenth day of November.
Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

Mr Axel Peter Germain VERVOORDT born in Wilrijk (Belgium) on 29 June 1947, residing at 2970 's Gravenwezel, Sint Jobsteenweg 64, Belgium, as usufructuary of all of the shares in Kunstkammer Corporation, represented by Stanislas BUNETEL, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Belgium, on November 9, 2009;

Mr Boris Axel Josef Elisabeth VERVOORDT born in Kapellen (Belgium) on 25 January 1974, residing at 2970 's Gravenwezel, Sint Jobsteenweg 64, Belgium, as bare owner of half of the shares in Kunstkammer Corporation, represented by Stanislas BUNETEL, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Belgium, on November 9, 2009; and

Mr Richard Peter-Paul Josef Godelief VERVOORDT born in Antwerpen (Belgium) on 2 June 1977, residing at 2970 Schilde, Bethanielei 83, Belgium, as bare owner of half of the shares in Kunstkammer Corporation, represented by Stanislas BUNETEL, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Belgium, on November 9, 2009.

Which proxies shall be signed "ne varietur" by the proxy holder representing the above named persons and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed individuals Mr Axel Peter Germain VERVOORDT, Mr Boris Axel Josef Elisabeth VERVOORDT and Mr Richard Peter-Paul Josef Godelief VERVOORDT, are the sole partners of Kunstkammer Corporation, an Aktiengesellschaft duly incorporated under the laws of Liechtenstein, with registered office at Herrengasse 21, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein (c/o Industrie- und Finanzkontor Etablissement) and registered with the Offentlichkeitsregister Liechtenstein - Hauptregister under number FL-0001.516.053-4 (the "Company").

Which appearing person, acting in his above-mentioned capacity, requested the undersigned notary to enact the following.

That the agenda of the meeting is the following:

Confirmation of the written resolutions taken by the partners of the Company, in particular the first decision which follows:

1. Decision to transfer the registered office and the central administration of Kunstkammer Corporation from Liechtenstein to the Grand Duchy of Luxembourg, effective from the end of the present extraordinary general meeting of the shareholders.
2. Decision to determine the registered office and the central administration in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg.
3. Decision to change the name of the Company from "Kunstkammer Corporation" into "Kunstkammer Corporation S.a r.l." and to amend article 1 of the Articles of Association of the Company in this respect.
4. Decision to convert the share capital currency of the Company from Swiss Francs to Euros.
5. Decision to cancel the five hundred (500) parts denominated in Swiss Franc, having a part value of one thousand Swiss Francs (CHF 1,000.-) each, issued by the Company and to issue in replacement thirty-three million one hundred eleven thousand seven hundred (33,111,700) new parts denominated in Euros and having a part value of one Euro Cent (EUR 0.01.-) each.
6. Decision to change the legal form of the Company from a Liechtenstein Aktiengesellschaft to a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) and to restate all the articles of Kunstkammer Corporation S.à r.l. under Luxembourg corporate laws and taking into account the change of name and the share capital of the Company denominated in Euros.
7. Decision to approve the resignation of Dr Albert MAYER in his capacity of manager, to appoint Mr Federigo CANNIZZARO DI BELMONTINO and Mr François MANTI as managers of the Company and to confirm Prince Michael VON LIECHTENSTEIN as manager of the Company.
8. Decision to create two (2) classes of parts (the Classes of Parts or individually the Class of Parts) named the class A parts (the Class A Parts) and the class B parts (the Class B Parts) and to determine the rights attached to new Class A Parts and Class B Parts, each part having a par value of one Euro Cent (EUR 0.01).
9. Decision to allocate all the existing parts to the Class A Parts.
10. Decision to allocate the Class A Parts between the shareholders.

11. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of twelve million seven thousand five hundred seventy-two Euros ninety-eight Euro cent (EUR 12,007,572.98) so as to raise it from its present amount of three hundred thirty-one thousand one hundred seventeen Euros (EUR 331,117.-) to twelve million three hundred thirty-eight thousand six hundred eighty-nine Euros ninety-eight Euro cent (EUR 12,338,689.98) by the creation and the issue of one billion two hundred million seven hundred fifty-seven thousand two hundred ninety-eight (1,200,757,298) new Class B Parts with a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

12. Decision to subscribe and pay up the twelve million seven thousand five hundred seventy-two Euros ninety-eight Euro cent (EUR 12,007,572.98) new Class B Parts as follows:

(i) one billion two hundred million seven hundred fifty-seven thousand two hundred ninety-eight (1,200,757,298) new Class B Parts by Mr Axel Peter Germain VERVOORDT as usufructuary of all the shares in the Company, by Mr Boris Axel Josef Elisabeth VERVOORDT as bare owner of half of the shares in the Company and Mr Richard Peter-Paul Josef Godelief VERVOORDT as bare owner of half of the shares in the Company resulting in a total issue price of twelve million seven thousand five hundred seventy-two Euros ninety-eight Euro cent (EUR 12,007,572.98) and payment of such total issue price by an incorporation into the share capital of profit carried forward and reserves.

13. Decision to allocate an amount of one million two hundred thousand seven hundred fifty-seven Euros thirty Euro cent (EUR 1,200,757.30) from the profit carried forward and reserves to the legal reserve account.

14. Amendment of Article 7 of the articles of association so as to reflect the proposed increase of the share capital of the Company.

After this had been set forth, the above named partners of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The partners of the Company resolve to ratify the resolutions taken during an extraordinary general meeting held in Vaduz, Liechtenstein, on July 24, 2009 which has decided to change the nationality of the Liechtenstein company into a Luxembourg Company, to transfer the registered office and the central administration of Kunstkammer Corporation from Liechtenstein to the Grand Duchy of Luxembourg, to carry out all the formalities and to proceed to the registrations and the publications in Liechtenstein as well as in Luxembourg. The transfer of the registered office and the central administration is effective from the end of the present extraordinary general meeting. From this date, the Company shall be treated as a commercial company having its domicile in the Grand Duchy of Luxembourg in compliance with articles 2 and 159 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915 (as amended) and will be governed by Luxembourg laws. This transfer of the registered office and the central administration will not have any adverse consequences on the legal personality of the Company.

Second resolution

The partners of the Company resolve that the registered office and the central administration of the Company will be at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

The partners of the Company resolve to approve the balance sheet and the opening accounting situation of the Company became a Luxembourg Company, all the assets and liabilities which were existing in Liechtenstein, everything included and nothing excluded, are taken over by the Luxembourg Company which becomes the owner of all the assets and declares to be obliged by all the liabilities and obligations of the Company which were existing in Liechtenstein.

Third resolution

The partners of the Company resolve to change the name of the Company from "Kunstkammer Corporation" into "Kunstkammer Corporation S.a r.l." and to amend article 1 of the Articles of Association of the Company in this respect.

Fourth resolution

The partners of the Company resolve to convert the share capital currency of the Company from Swiss Francs to Euros at the official applicable exchange rate of CHF 1 / EUR 0.66223 as of November 9, 2009.

The partners of the Company confirm that the net asset value of the Company existing in Liechtenstein is at least equal to its share capital converted into three hundred thirty-one thousand one hundred seventeen Euros (EUR 331,117.-), divided in five hundred (500) parts.

Fifth resolution

The partners resolve to cancel the five hundred (500) parts having a part value, further to the conversion, of six hundred sixty-two Euros twenty-three Euro Cents (EUR 662.33) each, issued by the Company and to issue in replacement thirty-three million one hundred eleven thousand seven hundred (33,111,700) new parts denominated in Euros and having a part value of one Euro Cent (EUR 0.01) each, held as follows:

- (i) By Mr Axel Peterr Germain VERVOORDT for the usufruct;
- (ii) By Mr Boris Axel Josef Elisabeth VERVOORDT for an half of the bare ownership; and
- (iii) By Mr Richard Peter-Paul Josef Godelief VERVOORDT for the other half of the bare ownership.

Sixth resolution

The partners of the Company resolve to change the legal form of the Company into a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) and further to the previous resolutions the partners resolve to restate all the articles of association of the Company as follows:

"Title I. - Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. An existing "*société à responsabilité limitée*" which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time, September 18, 1933 on limited liability companies, as amended and December 28, 1992 on unipersonal limited liability companies as well as by the present articles of association.

Art. 2. The denomination of the Company is "Kunstkammer Corporation S.à r.l."

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The Company may grant loans, may borrow in any form and may proceed to the issuance of bonds. The Company may provide personal securities and real securities, for its own commitments or for the commitments of third parties, in particular by granting mortgage or pledge on its property, including its own goodwill.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 6. The bankruptcy or the insolvency of the sole participant or, as the case may be, of one of the participants do not trigger the dissolution of the Company.

Title II. - Capital - Parts

Art. 7. The capital of the Company is fixed at three hundred thirty-one thousand one hundred seventeen Euros (EUR 331,117.-) divided into thirty-three million one hundred eleven thousand seven hundred (33,111,700) parts having a par value of one Euro Cent (EUR 0.01.-) each, entirely subscribed for and fully paid up (the "Parts").

Parts may be issued with a share premium and may be issued with a split between bare ownership and usufructuary. In case the Parts are issued with a split between bare ownership and usufructuary the voting rights and the dividend rights will be exercised by the usufructuary only.

The issued capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

The board of managers may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums on the issue and sale of its parts, which reserves or paid in surplus may be used by the board of managers to provide for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution.

Art. 8. Parts can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfers of parts *inter vivos* to non participants may only be made with the prior approval of participants representing at least three quarters of the capital.

For all other matters pertaining to transfers of parts, reference is made to Articles 189 and 190 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

Art. 9. A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its management as defined under Title III of the present articles of association.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The Company is managed by a board of managers comprising at least three (3) members, whether participants or not, who are appointed for a determined or an unlimited period of time by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants, which may at any time remove them.

The number of managers, their term and their remuneration are fixed by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants.

The office of a manager shall be vacated if:

- he resigns his office by notice to the Company, or
- he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a manager,
- he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- he is removed from office by resolution of the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants.

Insofar as the law allows, every present or former manager of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a manager.

Art. 11. The board of managers may elect from among its members a chairman.

The board of managers convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two managers so request.

All meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

The board of managers shall validly resolve on any matters if a majority of its members are present or represented.

Resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

Art. 12. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the sole participant or, as the case may be, to the general meeting of participants, fall within the competence of the board of managers.

Art. 13. The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the board of managers unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to article 14 of the present articles of association.

Art. 14. The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more persons, who need not be selected from its own members.

It may also commit the management of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, whether participant or not.

Art. 15. Any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of managers, represented by its chairman or by the manager delegated for this purpose.

Title IV - General meeting of participants

Art. 16. The sole participant shall exercise all the powers vested in the general meeting of the participants under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five participants, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of participants shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 17. The financial year of the Company starts on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 18. Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company together with a balance sheet and a profit and loss account will be set up.

The revenues of the Company, deduction made of general expenses and charges, amortisation and provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) out of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the sole participant or of the general meeting of participants, as the case may be.

Art. 19. The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up no later than 30 days before the date of the board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficiently distributable profits exist.

Title VI. - Liquidation - Dissolution

Art. 20. In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be participants, designated by the sole participant or, as the case may be, by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

The liquidator(s) shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

Title VII. - Varia

Art. 21. The participants of the Company refer to the Law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto for all matters not provided for in the present articles of association."

Seventh resolution

The partners of the Company approve the resignation of Dr Albert MAYER, Director, born in Liechtenstein on August 17, 1942, residing at Alvierweg 20, FL-9490, Vaduz, Liechtenstein in his capacity of manager, resolve to appoint in replacement: Mr Federigo CANNIZZARO DI BELMONTINO and Mr Francois MANTI as managers of the Company and to confirm Prince Michael VON LIECHTENSTEIN as manager of the Company.

Further to these resignation, appointments and confirmation, the following persons are now the managers of the Company:

- Prince Michael VON LIECHTENSTEIN, Director, born in Liechtenstein (Fürstentum Liechtenstein) on October 10, 1951, professionally residing at Herrengasse 21, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein;
- Mr Federigo CANNIZZARO DI BELMONTINO, Director, born in La Spezia (Italia) on September 12, 1964, professionally residing at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- Mr Francois MANTI, private employee, born in Algrange (France) on October 7, 1970, professionally residing at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

The managers are appointed for an unlimited period of time, unless they previously resign or are revoked and are not paid for the exercise of their mandate.

Eighth resolution

The partners of the Company resolve to create two (2) Classes of Parts named the Class A Parts and the Class B Parts and to determine the rights attached to the new Class A and Class B Parts (each share having a par value of one Euro Cent (EUR 0.01)).

The Class B Parts are redeemable at a mandatory redemption date which is the 10th anniversary of the date of issuance.

The mandatory redemption could be made via a conversion of the Class B Parts into the Class A Parts or in cash further to a decision of the board of managers of the Company.

The Class B Parts shall confer upon the holders thereof the right, in priority to the payment of dividends to the holders of Class A Parts to receive periodically out of the profits respectively reserves of the Company, newly created since the transfer of the Company in Luxembourg, as available for distribution, an annual fixed yield corresponding to [(EUR 1Y EURIBOR + 2%) - 1/4%] * 13,480,912.10 calculated on a prorata basis (the "Fixed Yield").

The above-mentioned Fixed Yield shall be capitalized and accrued on December 31 of each year, if necessary.

Upon liquidation, the Class B Parts entitle their holders to a preferential right to the reimbursement of their contribution and to a preferential right to any capitalized and accrued Fixed Yield and to the exclusion of any surplus liquidation profits.

In case of losses the holders of the Class B Parts shall receive by priority to the holders of Class A Parts the return of their contribution (as it may be adjusted from time to time) and any unpaid Fixed Yield.

Ninth resolution

The partners of the Company resolve to allocate all the existing shares to the Class A Parts.

Tenth resolution

The partners of the Company resolve to allocate the Class A Parts in the same proportion than before the transfer of the Company from Liechtenstein to Luxembourg, i.e. as follows:

- (i) Mr Axel Peter Germain VERVOORDT as usufructuary of all the Class A Parts in the Company;
- (ii) Mr Boris Axel Josef Elisabeth VERVOORDT as bare owner of half of the Class A Parts in the Company; and
- (iii) Mr Richard Peter-Paul Josef Godelief VERVOORDT as bare owner of half of the Class A Parts in the Company

Eleventh resolution

The partners of the Company resolve to increase the share capital of the Company by an amount of twelve million seven thousand five hundred seventy-two Euros ninety-eight Euro cent (EUR 12,007,572.98) so as to raise it from its present amount of three hundred thirty-one thousand one hundred seventeen Euros (EUR 331,117.-) to twelve million three hundred thirty-eight thousand six hundred eighty-nine Euros ninety-eight Euro cent (EUR 12,338,689.98) by the creation and the issue of one billion two hundred million seven hundred fifty-seven thousand two hundred ninety-eight (1,200,757,298) new Class B Parts with a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

Twelfth resolution

The partners of the Company resolve to subscribe and pay up the twelve million seven thousand five hundred seventy-two Euros ninety-eight Euro cent (EUR 12,007,572.98) new Class B Parts as follows:

(i) one billion two hundred million seven hundred fifty-seven thousand two hundred ninety-eight (1,200,757,298) new Class B Parts for the usufruct by Mr Axel Peter Germain VERVOORDT as usufructuary of all the shares in the Company, for a half of the bare ownership by Mr Boris Axel Josef Elisabeth VERVOORDT as bare owner of half of the shares in the Company and for the other half of the bare ownership by Mr Richard Peter-Paul Josef Godelief VERVOORDT as bare owner of half of the shares in the Company resulting in a total issue price of twelve million seven thousand five hundred seventy-two Euros ninety-eight Euro cent (EUR 12,007,572.98) and payment of such total issue price by an incorporation into the share capital of profit carried forward and reserves. Given that the available reserves and profit carried forward have not been distributed these amounts are not falling within the scope of the usufructuary financial rights but should be considered as an accessory of the Class A Parts and thus should be issued with the same split between the usufructuary and bare ownership as it exists at the level of the Class A Parts.

Evidence of the existence of the profits carried forward and reserves has been given pursuant to interim financial statement as at September 30, 2009 as well as pursuant an audit report of Mr Hanspeter Kramer dated November 10, 2009, which will remain attached to the present deed for the purpose of the registration.

Thirteenth resolution

The partners of the Company resolve to allocate an amount of one million two hundred thousand seven hundred fifty-seven Euros thirty Euro cent (EUR 1,200,757.30) from the profit carried forward and reserves to the legal reserve account.

Fourteenth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions and subscriptions, Article 7 of the Articles of Association is amended and now reads as follows:

" **Art. 7.** The capital of the Company is fixed at twelve million three hundred thirty-eight thousand six hundred eighty-nine Euros ninety-eight Euro cent (EUR 12,338,689.98) divided into one billion two hundred thirty-three million eight hundred sixty-eight thousand nine hundred ninety-eight (1,233,868,998.-) parts (the Parts) represented by two (2) classes of parts (the Classes of Parts) as follows:

- (i) 33,111,700.- (thirty-three million one hundred eleven thousand seven hundred) class A parts (the Class A Parts);
- (ii) 1,200,757,298.- (one billion two hundred million seven hundred fifty-seven thousand two hundred ninety-eight) class B parts (the Class B Parts),

with a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

The Parts may be issued with a share premium and may be issued with a split between bare ownership and usufructuary. In case the Parts are issued with a split between bare ownership and usufructuary the voting rights and the dividend rights will be exercised by the usufructuary only.

The issued capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The board of managers may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue

premiums on the issue and sale of its parts, which reserves or paid in surplus may be used by the board of managers to provide for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution.

The Class B Parts are redeemable at a mandatory redemption date which is the 10th anniversary of the date of issuance.

The Class B Parts are redeemable at a mandatory redemption date which is the 10th anniversary of the date of issuance.

The mandatory redemption could be made via a conversion of the Class B Parts into the Class A Parts or in cash further to a decision of the board of managers of the Company.

The Class B Parts shall confer upon the holders thereof the right, in priority to the payment of dividends to the holders of Class A Parts to receive periodically out of the profits respectively reserves of the Company, newly created since the transfer of the Company in Luxembourg, as available for distribution an annual fixed yield corresponding to ((EUR 1Y EURIBOR + 2%) - 1/4%) * 13,480,912.10 calculated on a prorata basis (the "Fixed Yield").

The above-mentioned Fixed Yield shall be capitalized and accrued on December 31 of each year, if necessary.

Upon liquidation, the Class B Parts entitle their holders to a preferential right to the reimbursement of their contribution and to a preferential right to any capitalized and accrued Fixed Yield and to the exclusion of any surplus liquidation profits.

In case of losses the holders of the Class B Parts shall receive by priority to the holders of Class A the return of their contribution (as it may be adjusted from time to time) and any unpaid Fixed Yield."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately nine thousand Euros (EUR 9,000 -).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

En deux mille neuf, le dixième jour de novembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire résidant à Niederanven.

Ont comparu:

M. Axel Peter Germain VERVOORDT né à Wilrijk (Belgique) le 29 juin 1947, résidant au B-2970 's Gravenwezel, Sint Jobsteenweg 64, Belgique, en tant qu'usufruitier de toutes les parts sociales dans Kunstkammer Corporation, représenté ici par Stanislas BUNETEL, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en Belgique, le 9 novembre, 2009;

M. Boris Axel Josef Elisabeth VERVOORDT né à Kapellen (Belgique) le 25 janvier 1974 résidant au B-2970 's Gravenwezel, Sint Jobsteenweg 64, Belgique, en tant que nu-propriétaire de la moitié des parts sociales dans Kunstkammer Corporation,

représenté ici par Stanislas BUNETEL, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en Belgique, le 9 novembre, 2009; et

M. Richard Peter-Paul Josef Godelief VERVOORDT né à Anvers (Belgique) le 2 juin 1977, résidant au B-2970 Schilde, Bethaniëlei 83, Belgique, en tant que nu-propriétaire de la moitié des parts sociales dans Kunstkammer Corporation,

représenté ici par Stanislas BUNETEL, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en Belgique, le 9 novembre, 2009.

Ces procurations signées "ne varietur" par le représentant des parties comparissant et le notaire signataire, resteront annexées au présent acte en vue de leur enregistrement.

Les personnes prénommées M. Axel Peter Germain VERVOORDT, M. Boris Axel Josef Elisabeth VERVOORDT et M. Richard Peter-Paul Josef Godelief VERVOORDT sont les seuls associés de Kunstkammer Corporation, une Aktiengesellschaft dûment constituée sous les lois du Liechtenstein, ayant son siège social à Herrengasse 21, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein (c/o Industrie- und Finanzkontor Etablissement) et immatriculée au Öffentlichkeitsregister Liechtenstein - Hauptregister sous le numéro FL-0001.516.053-4 (la "Société").

Les parties comparissant, représentées comme mentionné ci-dessus, ont demandé au notaire signataire d'acter ce qui suit.

Que l'ordre de jour est le suivant:

Confirmation des résolutions écrites prises par les associés de la Société, en particulier la première décision qui suit:

1. Décision de transférer le siège statutaire et l'administration centrale de Kunstkammer Corporation du Liechtenstein vers le Grand Duché de Luxembourg avec effet à partir de la fin de la présente assemblée générale extraordinaire des associés.

2. Décision de déterminer le lieu du siège statutaire et l'administration centrale à Luxembourg Ville, Grand Duché de Luxembourg.

3. Décision de changer le nom de la Société de "Kunstkammer Corporation" en "Kunstkammer Corporation S.à r.l." et de modifier corrélativement l'article 1 des statuts de la Société.

4. Décision de convertir la devise du capital social de la Société des Francs Suisses en Euros.

5. Décision d'annuler les cinq cents (500) parts sociales exprimées en Francs Suisses, ayant une valeur nominale de mille Francs Suisses (CHF 1.000,-) chacune, émises par la Société et d'émettre en remplacement trente-trois millions cent onze mille sept cents (33.111.700) nouvelles parts sociales exprimées en Euros ayant une valeur nominale d'un centime d'Euros (EUR 0,01) chacune.

6. Décision de changer la forme sociale de la Société en la transformant d'une Aktiengesellschaft de droit du Liechtenstein en une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois et de mettre en conformité l'intégralité des statuts de Kunstkammer Corporation S.à r.l. par rapport au droit des sociétés luxembourgeois et de prendre en considération le changement de nom et le capital social de la Société exprimé en Euros.

7. Décision d'approuver la démission du Dr Alfred MAYER de ses fonctions de gérant, de nommer M. Federigo CANNIZZARO DI BELMONTINO et M. François MANTI comme gérants de la Société et de confirmer le Prince Michael VON LIECHTENSTEIN comme gérant de la Société.

8. Décision de créer deux (2) classes de parts sociales (les Classes de Parts Sociales et individuellement la Classe de Part Sociale) dénommées les parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A) et les parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B) et de déterminer les droits attachés aux nouvelles Parts Sociales de Classe A et de Classe B, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01).

9. Décision d'allouer toutes les parts sociales existantes aux Parts Sociales de Classe A.

10. Décision d'allouer les Parts Sociales de Classe A entre les associés.

11. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de douze millions sept mille cinq cent soixante-douze Euros et quatre-vingt-dix-huit centimes d'Euros (EUR 12.007.572,98) afin de le porter de son montant actuel de trois cent trente et un mille cent dix-sept Euros (EUR 331.117,-) à douze millions trois cent trente huit mille six cent quatre-vingt-neuf Euros et quatre-vingt-dix-huit centimes d'Euros (EUR 12.338.689,98) par la création et l'émission de un milliard deux cent millions sept cent cinquante sept mille deux cent quatre-vingt-dix-huit (1.200.757.298) nouvelles Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale chacune d'un centime d'Euro (EUR 0,01).

12. Décision de souscrire et de payer les un milliard deux cent millions sept cent cinquante sept mille deux cent quatre-vingt-dix-huit (1.200.757.298) nouvelles Parts Sociales de Classe B comme suit:

(i) un milliard deux cent millions sept cent cinquante sept mille deux cent quatre-vingt-dix-huit (1.200.757.298) nouvelles Parts Sociales de Classe B par M. Axel Peter Germain VERVOORDT en tant qu'usufruitier de toutes les parts sociales dans la Société, par M. Boris Axel Josef Elisabeth VERVOORDT en tant que nu-propriétaire de la moitié des parts sociales et par M. Richard Peter-Paul Josef Godelief VERVOORDT en tant que nu-propriétaire de la moitié des parts sociales dans la Société pour un prix total d'émission de douze millions sept mille cinq cent soixante-douze Euros et quatre-vingt-dix-huit centimes d'Euros (EUR 12.007.572,98) et paiement de ce montant total d'émission par l'incorporation au capital social des profits reportés et de réserves.

13. Décision d'allouer un montant de un million deux cent mille sept cent cinquante sept Euros trente centimes d'Euros (EUR 1.200.757,30) des profits reportés et réserves au compte de la réserve légale.

14. Modification de l'article 7 des statuts afin de refléter l'augmentation de capital social de la Société proposée.

Ceci ayant été exposé, les associés prénommés de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont maintenant requis du notaire soussigné de bien vouloir enregistrer les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés de la Société décident d'entériner les résolutions prises en assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Vaduz, Liechtenstein, le 24 juillet 2009, ayant décidé de changer la nationalité de la société de Liechtenstein en une société de droit luxembourgeois, de transférer le siège social et l'administration centrale de Kunstkammer Corporation du Liechtenstein vers le Grand Duché de Luxembourg, d'accomplir toutes les formalités et de procéder à toutes les inscriptions et publications tant à Liechtenstein qu'au Luxembourg. Le transfert de siège social et l'administration centrale a effet à partir de la fin de la présente assemblée générale extraordinaire des associés. A partir de cette date, la Société devra être traitée comme une société commerciale ayant son domicile au Grand Duché de Luxembourg en accord avec les articles 2 et 159 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 (telle que modifiée) et sera régie par le droit luxembourgeois.

Ce transfert de siège social et l'administration centrale n'affectera pas la personnalité juridique de la Société.

Deuxième résolution

Les associés de la Société décident que le lieu du siège statutaire et l'administration centrale de la Société sera au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Les associés de la Société décident d'approuver les bilans et situation comptable d'ouverture de la Société devenue luxembourgeoise, tous les actifs et passifs de la société ci-avant au Liechtenstein, tout compris et rien excepté, sont repris par la société luxembourgeoise qui devient propriétaire de tous les actifs et se reconnaît obligée pour tout le passif et tous les engagements de la Société ci-avant de Liechtenstein.

Troisième résolution

Les associés de la Société décident de changer le nom de la Société de "Kunstkammer Corporation" en "Kunstkammer Corporation S.à r.l." et de modifier corrélativement l'article 1 des statuts de la Société.

Quatrième résolution

Les associés de la Société décident de convertir la devise du capital social de la Société des Franc Suisses en Euros au taux de conversion officiel applicable de CHF 1 / EUR 0.66223 au 9 novembre, 2009.

Les associés de la Société confirment que l'actif net de la Société ci-avant de Liechtenstein est au moins égal à son capital social converti de trois cent trente et un mille cent dix-sept Euros (EUR 331.117,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales.

Cinquième résolution

Les associés de la Société décident d'annuler les cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale après conversion de six cent soixante-deux Euros vingt-trois Cents (EUR 662,23) chacune, émises par la Société et d'émettre en remplacement trente-trois millions cent onze mille sept cents (33.111.700) nouvelles parts sociales exprimées en Euros ayant une valeur nominale d'un Cent (EUR 0,01) chacune, détenues comme suit:

- (i) par M. Axel Peter Germain VERVOORDT pour l'usufruit;
- (ii) par M. Boris Axel Josef Elisabeth VERVOORDT pour la moitié en nue-propriété; et
- (iii) par M. Richard Peter-Paul Josef Godelief VERVOORDT pour l'autre moitié en nue-propriété.

Sixième résolution

Les associés décident de changer la forme sociale de la Société en la transformant en une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois et suite aux résolutions précédentes, les associés de la Société décident d'arrêter les statuts comme suit:

"Titre I^{er} . Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la Société est "Kunstkammer Corporation S.à r.l."

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées.

La Société peut octroyer des prêts, peut emprunter sous quelque forme que ce soit et peut procéder à l'émission de bonds. La Société peut fournir des sûretés personnelles et des sûretés réelles, tant pour ses propres engagements que pour les engagements de tiers, en particulier par l'octroi d'hypothèques ou de gages sur ses biens, y compris son fonds de commerce.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite ou l'insolvabilité de l'associé unique ou de l'un des associés selon les cas, ne mettent pas fin à la Société.

Titre II. Capital - Parts

Art. 7. Le capital social est fixé à trois cent trente et un mille cent dix sept Euros (EUR 331.117,-) représenté par trente trois millions cent onze mille sept cents (33.111.700) parts d'une valeur nominale d'un Cent (EUR 0,01) chacune, entièrement souscrites et libérées (les "Parts Sociales").

Les Parts Sociales peuvent être émises avec une prime d'émission et peuvent être émises en démembrement de propriété entre usufruit et nue-propriété. Dans l'hypothèse où les Parts Sociales sont émises en démembrement de propriété entre usufruit et nue-propriété, les droits de vote et les droits aux dividendes seront exercés uniquement par l'usufruitier.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit suivant les règles légales en vigueur au Luxembourg.

Le conseil de gérance pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses parts sociales, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le conseil de gérance pour compenser des moins values réalisées ou latentes, ou pour le paiement de tout dividende, ou toute autre distribution.

Art. 8. Les Parts Sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les Parts Sociales sont librement cessibles entre les associés. Les cessions de Parts Sociales entre vifs à des tiers non-associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Pour l'exercice de leurs droits, ils doivent se référer aux états financiers et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Administration

Art. 10. La Société est administrée par un conseil de gérance composé de trois (3) membres au moins, associés ou non, nommés pour une période déterminée ou indéterminée par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés, et qui sont révocables par eux à tout moment.

Le nombre des gérants, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés.

Le poste de gérant sera vacant si:

- il démissionne de son poste avec préavis à la Société, ou
- il cesse d'être gérant par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste de gérant, ou
- il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- il est révoqué par une résolution de l'associé unique, ou, le cas échéant, par une décision de l'assemblée générale des associés.

Dans les limites de la loi, chaque gérant, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la Société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction de gérant.

Art. 11. Le conseil de gérance peut choisir un président parmi ses membres.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de son président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux gérants le demandent.

Toutes les réunions du conseil de gérance se tiendront à Luxembourg.

Le conseil de gérance ne délibère valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil de gérance ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

En outre, tout membre du conseil de gérance prenant part aux délibérations dudit conseil par tout moyen de communication (notamment par téléphone) permettant à tous les autres membres du conseil de gérance présents (en personne, en vertu d'une procuration, par voie téléphonique ou autre) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé être présent à cette réunion aux fins de calcul du quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour de la réunion.

Si la résolution est prise par voie téléphonique, elle sera considérée comme prise à Luxembourg si l'appel téléphonique est initié du Luxembourg.

Art. 12. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'associé unique ou, selon les cas, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Art. 13. La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil de gérance conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 14. Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil de gérance.

Il peut aussi confier la gestion d'une branche spéciale des activités à un ou plusieurs gérants, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil de gérance ou associés.

Art. 15. Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par le conseil de gérance, représenté par son président ou par le gérant délégué à cet effet.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 16. Pour le cas où il n'y a qu'un associé unique, celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues au Luxembourg, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Toutes ces décisions seront écrites et consignées dans un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision ne sera valablement prise que pour autant qu'elle aura été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. Année comptable - Profits - Réserves

Art. 17. L'année sociale commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que la réserve légale a atteint le dixième (10%) du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon les cas.

Art. 19. Le conseil de gérance est autorisé à procéder, autant de fois qu'il le juge opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement de dividendes intérimaires, uniquement sous le respect des deux conditions suivantes: le conseil de gérance ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur base des comptes intérimaires préparés au plus tard trente jours avant la date dudit conseil de gérance; les comptes intérimaires, qui pourront ne pas avoir été audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

Titre VI. Liquidation - Dissolution

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'associé unique ou, selon les cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Titre VII. Dispositions générales

Art. 21. Les associés de la Société se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts."

Septième résolution

Les associés de la Société décident d'approuver la démission de Dr. Albert MAYER, Directeur, né au Liechtenstein le 17 août 1942 à Alvierweg 20, FL-9490, Vaduz, Liechtenstein, de nommer en remplacement: M. Federigo CANNIZZARO DI BELMONTINO et M. François MANTI en tant que gérants de la Société et de confirmer Prince Michael VON LIECHTENSTEIN en tant que gérant de la Société.

Suite à cette démission, ces nominations et cette confirmation, les personnes suivantes sont désormais les gérants de la Société:

- Prince Michael VON LIECHTENSTEIN, Directeur, né à Liechtenstein (Fürstentum Liechtenstein) le 10 octobre 1951, résidant professionnellement à Herrengasse 21, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein;
- M. Federigo CANNIZZARO DI BELMONTINO, Directeur, né à La Spezia (Italie) le 12 septembre 1964, résidant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- M. François MANTI, employé privé, né à Algrange (France) le 7 octobre 1970, résidant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une période indéterminée à moins qu'ils n'aient préalablement démissionné ou qu'ils n'aient été révoqués et ne sont pas payés pour l'exercice de leur mandat.

Huitième résolution

Les associés de la Société décident de créer deux (2) classes de parts sociales (les Classes de Parts Sociales et individuellement la Classe de Part Sociale) dénommées les parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A) et les parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B) et de déterminer les droits attachés aux nouvelles Parts Sociales de Classe A et de Classe B, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un Cent (EUR 0,01).

Les Parts Sociales de Classe B sont remboursables à une date de remboursement obligatoire qui est le 10^{ème} anniversaire de la date d'émission.

Le remboursement obligatoire peut être fait via la conversion des Parts Sociales de Classe B en Parts Sociales de Classe ou en liquide suite à une décision du conseil de gérance de la Société.

Les Parts Sociales de Classe B confèrent à leurs porteurs le droit, en priorité au paiement des dividendes aux détenteurs de Parts Sociales de Classe A de recevoir périodiquement sur les profits réalisés respectivement les réserves de la Société, nouvellement créées depuis le transfert de la Société vers Luxembourg, telles que disponibles à la distribution, un revenu fixe annuel correspondant à $((\text{EUR } 1\text{Y EURIBOR} + 2\%) - 1/4\%) * 13,480,912.10$ calculé sur une base proratisée (le "Revenu Fixe").

Le Revenu Fixe mentionné ci-dessus doit être capitalisé et accru au 31 décembre de chaque année, si nécessaire.

En cas de liquidation, les Parts Sociales de Classe B donnent droit à leurs détenteurs à un droit préférentiel pour le remboursement de leur apport et à un droit de préférence pour le remboursement de tout Revenu Fixe capitalisé et accru et sont exclus de tout bénéfice du boni de liquidation.

En cas de pertes, les détenteurs de Parts Sociales de Classe B reçoivent par priorité aux détenteurs de Parts Sociales de Classe A un remboursement de leur apport (tel qu'ajusté) et au remboursement de leur Revenu Fixe impayé.

Neuvième résolution

Les associés de la Société décident d'allouer toutes les parts sociales existantes aux Parts Sociales de Classe A.

Dixième résolution

Les associés de la Société décident d'allouer les Parts Sociales de Classe A entre les associés, comme suit:

- (iv) M. Axel Peter Germain VERVOORDT en tant qu'usufruitier de toutes les Parts Sociales de Classe A dans la Société;
- (v) M. Boris Axel Josef Elisabeth VERVOORDT en tant que nu-proprétaire de la moitié des Parts Sociales de Classe A dans la Société; et
- (vi) M. Richard Peter-Paul Josef Godelief VERVOORDT en tant que nu-proprétaire de la moitié des Parts Sociales de Classe A dans la Société.

Onzième résolution

Les associés de la Société décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de douze millions sept mille cinq cent soixante-douze Euros et quatre-vingt-dix-huit Cents (EUR 12.007.572,98) afin de le porter de son montant actuel de trois cent trente et un mille cent dix-sept Euros (EUR 331.117,-) à douze millions trois cent trente huit mille six cent quatre-vingt-neuf Euros et quatre-vingt-dix-huit Cents (EUR 12.338.689,98) par la création et l'émission de un milliard deux cent millions sept cent cinquante sept mille deux cent quatre-vingt-dix-huit (1.200.757.298) nouvelles Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale chacune d'un Cent (EUR 0,01).

Douzième résolution

Les associés de la Société décident de souscrire et de payer les un milliard deux cent millions sept cent cinquante sept mille deux cent quatre-vingt-dix-huit (1.200.757.298) nouvelles Parts Sociales de Classe B comme suit:

un milliard deux cent millions sept cent cinquante sept mille deux cent quatre-vingt-dix-huit (1.200.757.298) nouvelles Parts Sociales de Classe B pour l'usufruit par M. Axel Peter Germain VERVOORDT en tant qu'usufruitier de toutes les parts sociales dans la Société, pour une moitié en nue-propriété par M. Boris Axel Josef Elisabeth VERVOORDT en tant que nu-propiétaire de la moitié des parts sociales et pour l'autre moitié en nue-propriété par M. Richard Peter-Paul Josef Godelief VERVOORDT en tant que nu-propiétaire de la moitié des parts sociales dans la Société pour un prix total d'émission de douze millions sept mille cinq cent soixante-douze Euros et quatre-vingt-dix-huit Cents (EUR 12.007.572,98) et paiement de ce montant total d'émission par l'incorporation au capital social des profits reportés et de réserves. Etant donné que les réserves disponibles et des profits reportés n'ont pas été distribués ils ne tombent dans le champ des droits financiers de l'usufruitier mais doivent être considérés comme un accessoire des Parts Sociales de Classe A et donc doivent être émises avec le même démembrement de propriété que celui qui existe au niveau des Parts Sociales de Classe A.

La preuve de l'existence de ces profits reportés et réserves a été fournie suivant états financiers intérimaires arrêtés au 30 septembre 2009 ainsi qu'un rapport du réviseur d'entreprises M. Hanspeter Krämer en date du 10 novembre 2009, lesquels documents resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

Treizième résolution

Les associés de la Société décident d'allouer un montant de un million deux cent mille sept cent cinquante sept Euros et trente centimes d'Euros (EUR 1.200.757,30) des profits reportés et réserves au compte de la réserve légale.

Quatorzième résolution

Suite aux résolutions précédents et des souscriptions, l'article 7 des statuts est modifié et est rédigé comme suit:

" **Art. 7.** Le capital social est fixé à douze millions trois cent trente huit mille six cent quatre-vingt-neuf Euros et quatre-vingt-dix-huit Cents (EUR 12.338.689,98) divisé en un milliard deux cent trente trois millions huit cent soixante huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1.233.868.998) parts sociales (les Parts Sociales) représenté par deux (2) Classes de Parts Sociales, comme suit:

i) 33.111.700,- (trente trois millions cent onze mille sept cents) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A);

(ii) 1.200.757.298,- (un milliard deux cent millions sept cent cinquante-sept mille deux cent quatre-vingt-dix-huit) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B);

avec une valeur nominale chacune d'un Cent (EUR 0,01).

Les parts sociales peuvent être émises avec une prime d'émission et peuvent être émises en démembrement de propriété entre usufruit et nue-propriété. Dans l'hypothèse où les parts sociales sont émises en démembrement de propriété entre usufruit et nue-propriété, les droits de vote et les droits aux dividendes seront exercés uniquement par l'usufruitier.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit suivant les règles légales en vigueur.

Le conseil de gérance pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses parts sociales, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le conseil de gérance pour compenser des moins values réalisées ou latentes, ou pour le paiement de tout dividende, ou toute autre distribution.

Les Parts Sociales de Classe B sont remboursables à une date de remboursement obligatoire qui est le 10^{ème} anniversaire de la date d'émission.

Le remboursement obligatoire peut être fait via la conversion des Parts Sociales de Classe B en Parts Sociales de Classe ou en liquide suite à une décision du conseil de gérance de la Société.

Les Parts Sociales de Classe B confèrent à leurs porteurs le droit, en priorité au paiement des dividendes aux détenteurs de Parts Sociales de Classe A de recevoir périodiquement sur les profits réalisés respectivement les réserves de la Société, nouvellement créées depuis le transfert de la Société vers Luxembourg, telles que disponibles à la distribution, un revenu fixe annuel correspondant à ((EUR 1Y EURIBOR + 2%) - 1/4%) * 13,480,912.10 calculé sur une base proratisée (le "Revenu Fixe").

Le Revenu Fixe mentionné ci-dessus doit être capitalisé et accru au 31 décembre de chaque année, si nécessaire.

En cas de liquidation, les Parts Sociales de Classe B donnent droit à leurs détenteurs à un droit préférentiel pour le remboursement de leur apport et à un droit de préférence pour le remboursement de tout Revenu Fixe capitalisé et accru et sont exclus de tout bénéfice du boni de liquidation.

En cas de pertes, les détenteurs de Parts Sociales de Classe B reçoivent par priorité aux détenteurs de Parts Sociales de Classe A un remboursement de leur apport (tel qu'ajusté) et au remboursement de leur Revenu Fixe impayé."

Coûts

Les coûts, dépenses, rémunérations et frais, de quelque forme qu'ils soient, à assumer par la Société et lui étant facturés en raison du présent acte sont estimés à neuf mille euros (EUR 9.000,-).

Le notaire signataire, qui comprend et parle anglais, stipule dans cet acte qu'à la demande des parties comparaisant, le présent acte soit rédigé en anglais et suivi d'une version française; sur demande de ces mêmes parties comparaisant, en cas de différences entre le texte anglais et le texte français, la version française prévaudra.

En foi de quoi, le présent acte notarial a été rédigé à Senningerberg, à la date indiquée en en-tête de ce document.

Le document ayant été lu à la personne comparaisant, qui est connue du notaire, par son nom, prénom, état civil et résidence, celle-ci signe avec nous, notaire, cet acte original,

Signé: Stanislas Bunetel, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 12 novembre 2009. LAC / 2009 / 47730. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 décembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009157038/718.

(090190424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Triangle Productions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 43.746.

Rectificatif du bilan 2008 déposé avec une date erronée de 2009 en date du 9.12.2009 avec le numéro enregistré de L090188426

Les comptes annuels au 31.03.2008 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009156943/14.

(090189931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Invesp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 78.992.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2009156941/12.

(090189928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

La Foncière du Capitole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 65.678.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2009.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2009156942/12.

(090189929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Numero Design Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 137.909.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009156944/10.

(090189933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Adimco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 53.830.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue de façon extraordinaire en date du 25 juin 2009, que:

L'Assemblée Générale prend acte de la démission, avec effet immédiat, de la Société "Progress Invest S.A." pour ses fonctions d'administrateur et administrateur-délégué et "Ravelin Investments S.A." pour sa fonction d'administrateur.

L'Assemblée Générale prend acte de la nomination, à compter de ce jour, aux fonctions d'administrateurs de Monsieur Gabriel EL RHILANI et Christian BILLO ayant tous deux pour adresse professionnelle le 28, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg. Ils sont élus jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015 et bénéficieront d'un pouvoir de signature conjointe.

Les mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Peter VANSANT, ayant pour adresse professionnelle le 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, sont renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en l'année 2015.

Luxembourg le 25 juin 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009156538/23.

(090189211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Vision Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6312 Beaufort, 104, route d'Eppeldorf.

R.C.S. Luxembourg B 51.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009156698/10.

(090190618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

All Trans & Rent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6312 Beaufort, 104, route d'Eppeldorf.

R.C.S. Luxembourg B 80.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009156726/10.

(090190625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Octoplas Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 73.335.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire de la société tenue en date du 16 mars 2009, que:

- L'assemblée Générale prend acte de la démission, avec effet immédiat, de la Société "Progress Invest S.A." pour ses fonctions d'administrateur et administrateur-délégué et "Ravelin Investments S.A." pour sa fonction d'administrateur.

- L'Assemblée Générale prend acte de la nomination, à compter de ce jour, aux fonctions d'administrateurs de Messieurs Gabriel EL RHILANI et Christian BILLO ayant tous deux pour adresse professionnelle le 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg. Ils sont élus jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2015 et bénéficieront d'un pouvoir de signature conjointe.

- Les mandats d'administrateur et d'Administrateur-Délégué de Monsieur Peter VANSANT, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 28 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en l'année 2015.

Luxembourg, le 16 mars 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009156542/23.

(090189233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

All Trans & Rent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6312 Beaufort, 104, route d'Eppeldorf.

R.C.S. Luxembourg B 80.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009156727/10.

(090190626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Royal-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6312 Beaufort, 104, route d'Eppeldorf.

R.C.S. Luxembourg B 97.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009156732/10.

(090190633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Lux-Design GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 45, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 53.871.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009156778/10.

(090190634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Amerac Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 51.535.

Le bilan au 31.12.2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Signature

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2009156803/12.

(090190462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Amerac Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 51.535.

Le bilan au 31.12.2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Signature

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2009156804/12.

(090190461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Amerac Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 51.535.

Le bilan au 31.12.2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Signature

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2009156805/12.

(090190460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Blue Sky Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 90.840.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 octobre 2009

1. La liquidation de la société BLUE SKY CORPORATION S.A. est clôturée en date du 28 octobre 2009.
2. Les livres et documents de la société seront déposés et conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société.

Pour extrait sincère et conforme

MONTBRUN REVISION S.à r.l.

REVISEUR D'ENTREPRISES

Signatures

Liquidateur

Référence de publication: 2009156694/17.

(090190426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Amerac Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 51.535.

Le bilan au 31.12.2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Signature

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2009156806/12.

(090190459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Amerac Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 51.535.

Le bilan au 31.12.2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Signature

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2009156807/12.

(090190458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Amerac Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 51.535.

Le bilan au 31.12.1998 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Signature

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2009156809/12.

(090190454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Najac-Corp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 113.715.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 30 novembre 2009.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015, Monsieur Romain Kettel, Mme. Paule Streng et Mr. André Pippig, tous administrateurs de sociétés et résidents professionnellement à L-2210 Luxembourg, 54 boulevard Napoléon 1^{er}, ont été nommés administrateurs en remplacement de Mr. Cornelius Bechtel, Mme Valérie Fisson et Mme Christine Schweitzer, tous démissionnaires.

Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

NAJAC-CORP S.A.

United International Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009156702/17.

(090190587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Apax Edison FinCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 128.088.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009156815/12.

(090190440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Apax Edison S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 127.980.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009156816/12.

(090190442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Apax Edison HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 127.981.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009156817/12.

(090190443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Energy Research and Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny.
R.C.S. Luxembourg B 72.146.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 25 Novembre 2009, les résolutions suivantes:
- L'Assemblée nomme Mr Michel Lorre, demeurant à 27 rue des Grands Champs à F-77590 Bois Les Rois, comme nouvel administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Fiduciaire du Large

43, Parc Lésigny

L-5753 Frisange

Signature

Référence de publication: 2009156703/17.

(090190510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Garrett Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 149.780.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the fourth day of December,

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

There appeared:

"LOGOPLASTE TECHNICAL CONSULTANTS B.V.", a company incorporated under the laws of the Netherlands, with registered offices at NL-3311 NX Dordrecht, Vrieseweg 82, registered in the Trade Register of the Chamber of Commerce under the number 32055765,

represented here by Mr Pierre-Siffrein GUILLET, private employee, with professional address at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

by virtue of a proxy given on 24 November 2009.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I) LOGOPLASTE TECHNICAL CONSULTANTS B.V., prenamed, is the sole shareholder of "GARRETT PROPERTIES INC.", a company incorporated and organized under the laws of the British Virgin Islands, having its registered offices in Tortola (British Virgin Islands), P.O. Box 3175, Road Town, with a current share capital of fifty thousand dollars of the United States of America (USD 50,000.00) divided into fifty thousand (50,000) shares with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.00) each, registered at the International Business Companies Act under number 97766.

II) By a resolution of the directors of the Company validly adopted on 10 July 2009, a copy of which shall remain attached to this present deed, the Company resolved to terminate its registration in the British Virgin Islands and to continue its existence as a Luxembourg company pursuant to the law of 10 August 1915 and to adopt the Luxembourg nationality;

III) The agenda of the meeting is the following:

1. Ratification of the decision taken by the directors of the company "GARRETT PROPERTIES INC." dated 10 July 2009 in Tortola, British Virgin Islands, to transfer the Company to the Grand Duchy of Luxembourg without discontinuity and to register the Company with the Trade and Companies Register of Luxembourg;

2. Adoption by the Company of the legal form of a private limited company (société à responsabilité limitée) and adoption of the Luxembourg nationality;

3. Annulment of all share certificates established in the BVI;

4. Conversion of the share capital currency and reduction of the Company's share capital from its current amount to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00), represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.00) each;

5. Complete reorganization of the Company's articles of association in order to adapt them to the laws of Luxembourg and conversion of the name of the Company to "GARRETT PROPERTIES S.à r.l.";

6. Decision to fix the registered offices at 412F, route d'Esch, in L-2086 Luxembourg;

7. Resignation of the current directors of the Company and special vote of discharge;

8. Appointment of new managers (two A-managers and two B-managers) for an unlimited period;

9. Decision that the first accounting year after the continuation of the Company in Luxembourg will end on 31 December 2010.

10. Determination of the accounting statement reference of the Company and confirmation of the carrying out of the transfer from the British Virgin Islands to Luxembourg in accordance with a necessary and perfect property and juridical continuity;

11. Miscellaneous.

Thereupon, the appearing party, represented as stated here above, requested the notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to ratify the decision taken by the directors of GARRETT PROPERTIES INC., on 10 July 2009 in Tortola (British Virgin Islands), to transfer the Company to the Grand Duchy of Luxembourg without discontinuity and to register the Company with the Trade and Companies Register of Luxembourg.

Second resolution

The sole shareholder decides that the Company shall adopt the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and accept the Luxembourg nationality.

Third resolution

The sole shareholder decides that all established share certificates established in the British Virgin Islands, i.e. 10 (ten) share certificates numbered 1 to 10 representing 5000 (five thousand) shares each, be and hereby are cancelled.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to change the currency of the share capital from dollars of the United States of America (USD) to euro.

Thus, the share capital, which until now was fifty thousand dollars of the United States of America (USD 50,000.00), shall from now on be thirty-three thousand one hundred forty-one euro and sixty-two cents (EUR 33,141.62). Then the shareholder decides to reduce the Company's share capital from its current amount of thirty-three thousand one hundred forty-one euro and sixty-two cents (EUR 33,141.62) to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00), represented by one hundred (100) shares, each with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.00). The difference, amounting to twenty thousand six hundred forty-one euro and sixty-two cents (EUR 20,641.62) shall be allocated to a special reserve in the Company's balance sheet.

Fifth resolution

As a consequence of the aforesaid resolutions, the sole shareholder decides to change the Company's name to "GARRETT PROPERTIES S.à r.l." and to completely reorganize the Company's articles of association so as to adapt them to the laws of Luxembourg. The reorganized articles of association shall read as follows:

I.- Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name.

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "GARRETT PROPERTIES S.à r.l." (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

3.2 The Company may furthermore carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

3.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

3.4 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant

security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

3.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4 Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II.- Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) represented by one hundred (100) shares in registered form with a par value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.00) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III.- Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The members of the board may be split in two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

7.3 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by at least one Category A Manager and one Category B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and by the joint signature of two managers in the case of a plurality of managers.

10.2 If the general meeting of partners decides to create two categories of managers (Category A and Category B), the Company will only be bound by the joint signature of any A Manager together with any B Manager.

10.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers.

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV.- General Meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V.- Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholders.

VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII.- General provision

Art. 17. General provision.

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Sixth resolution

The sole shareholder decides to fix the registered offices at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Seventh resolution

The sole shareholder accepts the resignation of the current directors of the Company and decides to grant them full and unrestricted discharge for their function ending at this meeting.

Eighth resolution

The sole shareholder decides to appoint, for an unlimited period, as board of managers (two A-managers and two B-managers) the following persons:

1) Category A:

- Mr Filipe M. DE BOTTON, director of companies, born on 5 May 1958 at Lisbon (Portugal), residing at P-2750 Cascais, Rua de dos Eucaliptos, 701,

- Mr Alexandre RELVAS, director of companies, born on 19 August 1956 in Angola, residing at P-2750 Cascais, Rua de Piscinas, Quinta da Marinha,

2) Category B:

- Mr Marc LIMPENS, private employee, born on 17 February 1951 at Overijse (Belgium), residing professionally at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

- Mr Alain RENARD, private employee, born on 18 July 1963 at Liege (Belgium), residing professionally at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Ninth resolution

It is furthermore resolved, that the first accounting year after the continuation of the Company in Luxembourg will end on 31 December 2010.

Tenth resolution

Finally the sole shareholder resolves that the accounting statement as of 30 September 2009 be and hereby is considered as opening balance sheet at the date of migration and further confirms that the carrying out of the transfer from the British Virgin Islands to Luxembourg is in accordance with a perfect property and juridical continuity.

Evaluation of costs

The amount of the costs, expenses, remunerations and charges in any form whatsoever incumbent on the company or for which it is liable by reason of this deed is evaluated at three thousand five hundred euro (EUR 3.500,00).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the French and the English texts, the English version shall be prevailing.

In faith of which, We the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name, civil status and residence, he signed with Us the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quatre décembre,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"LOGOPLASTE TECHNICAL CONSULTANTS B.V.", société de droit néerlandais, ayant son siège social à NL-3311 NX Dordrecht, Vrieseweg 82, immatriculée au Registre de la Chambre de Commerce sous le numéro 32055765,

ici représentée par Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée en date du 24 novembre 2009.

Ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I) LOGOPLASTE TECHNICAL CONSULTANTS B.V., prénommée, est le seul associé de "GARRETT PROPERTIES INC.". une société constituée et organisée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), P.O.Box 3175, Road Town, ayant actuellement un capital social de cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000,00), divisé en cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,00) chacune, inscrite à l'"International Business Companies Act" sous le numéro 97766.

II) Suite à une décision, valablement prise par les administrateurs de la Société en date du 10 juillet, il a été décidé de mettre fin à l'inscription de la Société aux Iles Vierges Britanniques et de continuer son existence en tant qu'une société luxembourgeoise conformément à la loi du 10 août 1915 et d'adopter la nationalité luxembourgeoise; une copie de ladite résolution restera annexée au présent acte;

III) L'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Ratification de la décision prise le 10 juillet 2009 à Tortola (Iles Vierges Britanniques) par les administrateurs de la société GARRETT PROPERTIES INC., de transférer la société sans discontinuation au Grand-Duché du Luxembourg, et d'inscrire la société au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg;

2. Adoption par la société de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée et adoption de la nationalité luxembourgeoise;

3. Annulation de tous les certificats d'actions émis aux Iles Vierges Britanniques;

4. Conversion de la devise du capital social et réduction du capital social pour le porter de son montant actuel à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune;

5. Refonte complète des statuts de la société pour les adapter aux lois luxembourgeoises et changement du nom de la société en "GARRETT PROPERTIES S.à r.l.";

6. Décision de fixer le siège social au 412F, route d'Esch, à L-2086 Luxembourg;

7. Démission des administrateurs actuels de la société et vote spécial sur leur décharge;

8. Nomination de nouveaux gérants (deux gérants A et deux gérants B) pour une durée illimitée;

9. Décision que le premier exercice après la continuation de la société au Luxembourg se terminera le 31 décembre 2010;

10. Détermination de la situation comptable de référence de la société et confirmation de la réalisation du transfert des Iles Vierges Britanniques au Luxembourg dans une parfaite continuité patrimoniale et juridique;

11. Divers.

Ces faits exposés, la partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de ratifier la décision prise le 10 juillet 2009 à Tortola (Iles Vierges Britanniques) par les administrateurs de GARRETT PROPERTIES INC., de transférer la société au Grand-Duché de Luxembourg, sans discontinuation et de l'inscrire au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide que la société adoptera la forme d'une société à responsabilité limitée et la nationalité luxembourgeoise.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide que tous les certificats d'actions émis aux Iles Vierges Britanniques, c'est-à-dire 10 (dix) certificats, numérotés de 1 à 10 et portant sur 5.000 (cinq mille) actions chacun, sont annulés avec effet immédiat.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide de changer la devise du capital social de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD) en euros (EUR).

Dès lors, le capital, jusqu'ici de cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000,00), sera dorénavant de trente-trois mille cent quarante et un euros et soixante-deux cents (EUR 33.141,62). Ensuite l'actionnaire décide de procéder à une réduction du capital social de la société pour l'abaisser de son montant actuel de trente-trois mille cent quarante et un euros et soixante-deux cents (EUR 33.141,62) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune. La différence, à savoir le montant de vingt mille six cent quarante et un euros et soixante-deux cents (EUR 20.641,62), sera allouée au bilan de la société à une réserve spéciale.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'actionnaire unique décide de changer le nom de la société en "GARRETT PROPERTIES S.à r.l." et de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec la législation luxembourgeoise, lesquels statuts auront dorénavant la teneur suivante:

I.- Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination.

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "GARRETT PROPERTIES S.à r.l." (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.2 La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou

des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II.- Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III.- Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B".

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, telefax ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV.- Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V.- Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII.- Disposition générale

Art. 17. Loi applicable.

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Sixième résolution

L'associée unique (ci-avant l'actionnaire unique) décide de fixer le siège social de la société à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Septième résolution

L'associée unique accepte la démission des administrateurs actuels de la société et leur accorde décharge pleine et entière pour la période se terminant lors de la présente assemblée.

Huitième résolution

L'associée unique décide de nommer, pour une durée indéterminée, un conseil de gérance (deux gérants A et deux gérants B), à savoir:

1) *Catégorie A:*

- Monsieur Filipe M. DE BOTTON, administrateur de sociétés, né le 5 mai 1958 à Lisbonne (Portugal), demeurant à P-2750 Cascais, Rua de dos Eucalptos, 701,

- Monsieur Alexandre RELVAS, administrateur de sociétés, né le 19 août 1956 en Angola, demeurant à P-2750 Cascais, Rua de Piscinas, Quinta da Marinha,

2) *Catégorie B:*

- Monsieur Marc LIMPENS, employé privé, né le 17 février 1951 à Overijse (Belgique), demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch

- Monsieur Alain RENARD, employé privé, né le 18 juillet 1963 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Neuvième résolution

Il est encore décidé que le premier exercice comptable après la continuation de la société au Luxembourg se terminera le 31 décembre 2010.

Dixième résolution

Enfin l'associée unique décide que l'état comptable au 30 septembre 2009 est considéré comme bilan d'ouverture au Luxembourg et spécifie que la situation ayant servi de base au transfert de la société des Iles Vierges Britanniques au Luxembourg, correspond à une parfaite continuité patrimoniale et juridique.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est évalué à la somme de trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,00).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande de la comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française; sur demande de ladite comparante et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.S. Guillet, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 décembre 2009. Relation LAC/2009/52928. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Référence de publication: 2009157106/550.

(090190736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Fairacre Plus 1 (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 124.751.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FAIRACRE PLUS 1 (LUX) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009156933/13.

(090189957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Syren Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 111.259.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009156945/10.

(090189934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Limpertsberg Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.189.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009156962/10.

(090190197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

C.AAA Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.537.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009156963/10.

(090190199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

**Action Health S.A., Société Anonyme,
(anc. Penleen S.A.).**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.438.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009156968/11.

(090190163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Mumtaz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 60.135.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 2 mars 2009, que:

- L'assemblée Générale prend acte de la démission, avec effet immédiat, de la Société "Progress Invest S.A." pour ses fonctions d'administrateur et administrateur-délégué et "Ravelin Investments S.A." pour sa fonction d'administrateur.

- L'Assemblée Générale prend acte de la nomination, à compter de ce jour, aux fonctions d'administrateurs de Messieurs Gabriel EL RHILANI et Christian BILLO ayant tous deux pour adresse professionnelle le 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg. Ils sont élus jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2015 et bénéficieront d'un pouvoir de signature conjointe.

- Les mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Peter Vansant, ayant son adresse professionnelle au 28 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2015.

Luxembourg le 2 mars 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009156541/22.

(090189226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Brasserie L'Empire S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8393 Olm, 53, rue de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 141.393.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009156832/10.

(090190374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Preing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 116.146.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
tenue de manière extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PREING S.A. en date du 3 août 2009*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire les décisions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de ratifier la cooptation de Monsieur Paul MOUSEL, commerçant, demeurant à 35, Impasse du Coteau à F-57570 Mondorff (France), né le 14 avril 1956, à Luxembourg intervenue le 28 février 2008, en qualité d'administrateur de la Société.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de nommer avec effet au 1^{er} janvier 2008 la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois S.à.R.L. FIDUGEC, ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand Rue, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B101.914 comme commissaire aux comptes de la Société pour une durée de six années en remplacement de son prédécesseur, la société AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) SARL démissionnaire.

Il convient également d'indiquer que l'adresse de l'administrateur, Madame Florine RICHTER, est désormais la suivante:
4 rue FELDER, L-1512 STRASSEN.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009156716/27.

(090190094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

E. Miroglio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 49.597.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 2 décembre 2009

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 2 décembre 2009 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, la démission de:

* Monsieur Stefano DE MEO, employé privé, résidant professionnellement au 12, Avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur;

- De nommer comme nouvel administrateur, avec effet immédiat son mandat ayant pour échéance l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 30 juin 2010

* Monsieur Giuseppe CATALDO, employé privé, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturant au 30 juin 2010 comme suit:

Commissaire aux comptes:

CLERC, Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable, 1, Rue Pletzer, L-8080 Bertrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

E. MIROGLIO S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009156763/25.

(090190577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Colec, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 225, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 140.817.

Les comptes annuels au 31.03.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2009.
FIDUCIAIRE CLAUDE UHRES et Cie S.A.
10 rue Jean Jacoby
L-1832 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009156818/14.

(090190145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

International Real Estate Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 124.328.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2009.
FIDUCIAIRE CLAUDE UHRES et Cie S.A.
10 rue Jean Jacoby
L-1832 LUXEMBOURG

Référence de publication: 2009156820/13.

(090190154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Amerac Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 51.535.

Le bilan au 31.12.1995 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2009.
Signature
Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2009156812/12.

(090190450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Maxi PIX Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.916.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 122.176.

Il résulte du contrat d'achat de parts sociales daté du 5 novembre 2009 et effectif à la même date que:

M Ignacio Silva a transféré les 379 parts sociales de classe B qu'il détenait dans la Société à Iberian Foods S.à r.l., une société à responsabilité, ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.605.

Iberian Foods S.à r.l. détient donc désormais 379 parts sociales de classe B émises par la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009156604/15.

(090189134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

RomaRest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 5, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 68.328.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2009.

FIDUCIAIRE CLAUDE UHRES et Cie S.A.

10 rue Jean Jacoby

L-1832 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009156821/14.

(090190157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Esplanada Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 83.102.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2009156823/13.

(090190345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Rockwell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 88.786.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 décembre 2009.

Signature

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2009156825/12.

(090190353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Decofin S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 94, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.909.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 10.12.2009.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Centre Helfent

1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange

Signature

Référence de publication: 2009156867/15.

(090190124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Springboard Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.809.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of November.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Springboard Acquisitions S.à r.l. (formerly SLP III Cayman DS IV S.à r.l.), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141.504 and having a share capital amounting to EUR 12,500.-

here represented by Sophie Arvieux, lawyer, with professional address at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Springboard Investments S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares, in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board) composed of class A managers and class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one class A manager and one class B manager is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes cast provided that at least one class A manager and at least one class B manager approve the resolution. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other provided however that such conference is initiated from Luxembourg. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) The Board shall not be allowed to take decisions through circular resolutions.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one class A manager and one class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting).

(ii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year on the first Tuesday of October each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

14.1 The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the commissaires aux comptes, if any and réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaires aux comptes and the réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2009.

Subscription and Payment

Springboard Acquisitions S.à r.l., represented as stated above, subscribes to twenty thousand (20,000) shares, in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-).

The amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,000.- (one thousand euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

Alan K. Austin, born in Iowa (United States of America) on 15 December 1948, residing professionally at 2775 Sand Hill Road, Suite 100, Menlo Park, California 94025 (United States of America);

James A. Davidson, born in Nebraska (United States of America) on 7 August 1959, residing professionally at 2775 Sand Hill Road, Suite 100, Menlo Park, California 94025 (United States of America); and

Jacqueline B. Petts, born in Kuwait City (Kuwait), on 6 June 1978, residing at Almack House, 28 King Street, London SW1Y 6QW (United Kingdom).

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

Gérard B. Birchen, born in Esch-Sur-Alzette (Luxembourg) on 13 December 1961, residing professionally at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and

Hugo Froment, born in Laxou (France), on 22 February 1974, residing professionally at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-huitième jour de novembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Springboard Acquisitions S.à r.l. (anciennement SLP III Cayman DS IV S.à r.l.), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.504 et ayant un capital social de EUR 12.500,-,

ici représentée par Sophie Arvieux, avocat, avec adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Springboard Investments S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil) composé de gérants de classe A et de gérant de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui est situé au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix exprimées à condition qu'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient approuvé la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler à condition que cette conférence soit initiée de Luxembourg.

(vii) Le Conseil n'est pas autorisé à prendre des décisions par voie de résolutions circulaires.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale).

(ii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5. Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le premier mardi d'octobre à 15 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.3 Les associés devront nommer les commissaires aux comptes, les réviseurs d'entreprise le cas échéant et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Les commissaires aux comptes et les réviseurs d'entreprises pourront être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant

des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intermédiaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée avec l'accord de la majorité (en nombre) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Springboard Acquisitions S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-).

Le montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.000,- (mille euros).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

Alan K. Austin, né à Iowa (Etats-Unis d'Amérique), le 15 décembre 1948, avec adresse professionnelle au 2775 Sand Hill Road, Suite 100, Menlo Park, Californie 94025 (Etats-Unis d'Amérique);

James A. Davidson, né au Nebraska (Etats-Unis d'Amérique), le 7 août 1959, avec adresse professionnelle au 2775 Sand Hill Road, Suite 100, Menlo Park, Californie 94025 (Etats-Unis d'Amérique); et

Jacqueline B. Petts, née à Kuwait City (Kuwait), le 6 juin 1978, domiciliée à Almack House, 28 King Street, Londres SW1Y 6QW (Royaume Uni).

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

Gérard B. Birchen, né à Esch-Sur-Alzette (Luxembourg), le 13 décembre 1961, avec adresse professionnelle au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; et

Hugo Froment, né à Laxou (France), le 22 février 1974, avec adresse professionnelle au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Cet acte a été lu au mandataire de la partie comparante, et signé par ce dernier avec le notaire instrumentant.

Signé: S. ARVIEUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50660. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009157476/498.

(090191056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

HD Capital S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 120.867.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 10 décembre 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- la société HD CAPITAL S.A., dont le siège social à L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill, a été dénoncé en date du 10 juin 2008,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole KUGENER, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et a désigné comme liquidateur Maître Pierre-Yves MAGEROTTE, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire leur déclaration de créances au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg avant le 1^{er} janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Pierre-Yves MAGEROTTE

Le liquidateur

Référence de publication: 2009157381/20.

(090190133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Immobilière de Lorraine S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3927 Mondercange, 58, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 45.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009156836/10.

(090190388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Transac-Immo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3927 Mondercange, 58, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 51.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009156837/10.

(090190392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.
